

LA PHRASE

“ Cette ordonnance habilite enfin la Région à conserver les archives produites dans le cadre de ses propres compétences. ”

FRANÇOISE SCHEPMANS (MR)

Le parlement bruxellois a adopté la proposition d'ordonnance relative à la gestion et à la préservation des archives publiques, déposée à l'initiative du MR pour qui "ce dispositif se veut ambitieux dans un objectif de bonne gouvernance".

Loi L.12

07/03/08